

INFORMATION AIDES AUX CLUBS

SAISON 2020/2021

En Comité Directeur du 19 Mai 2021, il a été décidé que pour la saison 2020/2021, les engagements des plateaux, toutes catégories confondues, ne seront pas facturés (représentant la somme de 21 000 €).

L'unique relevé de la saison 2020/2021 (logiquement 4 par saison) va vous être adressé dans les jours avenir, comprenant tous les frais.

Nous vous rappelons que l'ensemble de ce dispositif s'ajoute à l'accompagnement 2019/2020 qui représentait :

- Une aide aux licences :
 - 1,5 € par le District du Calvados (33 000 €)
 - 1,5 € par la Ligue
 - 7 € par la F.F.F.

- La gratuité des engagements Foot animation (21 000 €)

SAISON 2021/2022

Concernant cette saison, le Comité Directeur a décidé de la gratuité des engagements des championnats et coupes, toutes catégories confondues (55 000 € environ).

En revanche, les frais de gestion seront comptabilisés.

Le Comité de Direction de la Ligue de Normandie ne va pas appliquer les amendes associées au non-respect du statut de l'Arbitrage et du statut des Educateurs. Le Comité Directeur du District s'associe à cette démarche.